



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

SÉANCE ORDINAIRE MERCREDI 9 NOVEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mercredi 9 novembre 2022 à 20 h, au lieu habituel des délibérations et par vidéoconférence sous la présidence de M. Guy Lafrenière, maire et à laquelle sont présents :

Présences :

M. le conseiller Denis Lemoyne
Mme la conseillère Linda Audet
M. le conseiller Charles Goyer
Mme la conseillère Violaine Audet

Absences :

M. le conseiller Pierre-Yves Baril
M. le conseiller Marc Blain

Sont également présentes :

Mme Anik Racicot, directrice générale
Mme Anne Audet, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 20 h.

22-11-283

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé.

22-11-284

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre soit et est accepté avec correction à la résolution 22-10-268 :

- **Modifier le terme : « Étude de pré faisabilité » pour « Étude de faisabilité ».**



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution
22-11-285

**ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES
EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET À L'ESSAI PENDANT LE MOIS
D'OCTOBRE 2022**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et à l'essai, à savoir :

Imen Nsiri

Secrétaire loisirs, culture et vie comm. (Formation) (3 au 7), (11 au 14)
Secrétaire loisirs, culture et vie comm. (19 au 21), (24 au 31)

Manon Mongeau

Commis secrétaire-réceptionniste (1 au 14), 20 pm, 21
Commis secrétaire TP, urbanisme et dév. économique
(surplus de travail) (17 au 19), 20 am, 24 pm, (25 au 31)

Paul-Yvan Bourgoin

Opérateur concierge (1^{er} au 31)

Jasmin Baril

Opérateur-concierge (1^{er} au 31)

Martine Pilon

Opérateur-concierge (1^{er} au 31)

Mark Mingo

Opérateur-concierge (entraînement) 31

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER les gestes de la direction générale quant à l'embauche du personnel temporaire et à l'essai pour le mois mentionné en titre.

22-11-286

**EMBAUCHE DE M. LAURENT MORIN À TITRE D'EMPLOYÉ
TEMPORAIRE SAISONNIER AU POSTE DE CHEF D'ÉQUIPE
ET D'OPÉRATEUR DE CAMION DE DÉNEIGEMENT ET
CHARGEUR SUR ROUES POUR LA SAISON HIVERNALE
2022-2023**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a autorisé par la résolution 21-10-254 l'embauche de M. Laurent Morin à titre de chef d'équipe et d'opérateur de camion de déneigement et chargeur sur roues pour la saison hivernale 2021-2022 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics de renouveler l'embauche de M. Morin pour la saison hivernale 2022-2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'embauche de M. Laurent Morin à titre d'employé temporaire saisonnier au poste de chef d'équipe et d'opérateur de camion de déneigement et chargeur sur roues à compter du 10 octobre 2022, et ce, aux conditions stipulées à la convention collective.



No de résolution
22-11-287

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

Annotation

EMBAUCHE DE M. VINCENT NORMANDEAU À TITRE DE SALARIÉ SAISONNIER À L'ESSAI AU POSTE D'OPÉRATEUR DE CAMION DE DÉNEIGEMENT ET CHARGEUR SUR ROUES POUR LA SAISON HIVERNALE 2022-2023

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher le personnel supplémentaire nécessaire aux opérations de déneigement de la municipalité pour la saison 2022-2023 ;

CONSIDÉRANT QUE M. Vincent Normandeau a soumis sa candidature au poste d'opérateur camion de déneigement et chargeur sur roues pour les opérations de déneigement de la municipalité pour la saison 2022-2023 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'embauche de M. Vincent Normandeau à titre de salarié saisonnier à l'essai au poste d'opérateur de camion de déneigement et chargeur sur roues pour les opérations de déneigement de la municipalité pour la saison 2022-2023 à compter du 31 octobre 2022, selon un horaire variable.

22-11-288

EMBAUCHE DE M. MARK MINGO À TITRE DE SALARIÉ À L'ESSAI AU POSTE D'OPÉRATEUR CONCIERGE - SERVICE LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de prévoir l'embauche de personnel pour effectuer le remplacement du personnel régulier ou pour surcroît de travail d'entretien au Service loisirs, culture et vie communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE M. Mark Mingo a déposé sa candidature et qu'il satisfait aux exigences du poste ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'embauche M. Mark Mingo à titre de salarié à l'essai au poste d'opérateur concierge au Service loisirs, culture et vie communautaire à compter du 31 octobre 2022, et ce, aux conditions stipulées à la convention collective.

22-11-289

APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2022 TOTALISANT 625 534,73 \$

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois d'octobre 2022 ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

Bordereau des chèques

Chèques 21911 à 21916 inclusivement

Pour la somme de : 3 961,13 \$

Chèque(s) annulé(s) : *Aucun*

Bordereau des dépôts directs

Dépôts directs 504257 à 504368 inclusivement

Pour la somme de : 270 528,62 \$

Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : *Aucun*

Bordereau des prélèvements

Prélèvements 6610 à 6660 inclusivement

Pour la somme de : 228 300,05 \$

Prélèvement(s) annulé(s) : *Aucun*

Bordereau des salaires

Salaires semaines 39 à 42 inclusivement

Pour la somme de : 122 744,93 \$

Grand total : 625 534,73 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'APPROUVER les débours pour le mois d'octobre 2022 totalisant 625 534,73 \$.

22-11-290

ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FONDS D'ADMINISTRATION ET DE L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS DU MOIS D'OCTOBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE le trésorier a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration et celui des investissements en date du 31 octobre 2022.

INSCRIPTION

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL 2023-2024-2025

CONFORMÉMENT à l'article 73 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose le rôle d'évaluation triennal 2023-2024-2025.

INSCRIPTION

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE AU 31 OCTOBRE 2022

CONFORMÉMENT à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose les états comparatifs budgétaire et comptable au 31 octobre 2022.



No de résolution
22-11-291

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) - 5 669,44 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon désire maintenir son adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser également la cotisation au Carrefour du capital humain, service de gestion des ressources humaines offert par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 5 669,44 \$ avant taxes à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour la cotisation annuelle et la tarification au Carrefour du capital humain, et ce, pour l'année 2023.

22-11-292

AUTORISATION DE PAIEMENT À LA SOCIÉTÉ D'ANALYSE IMMOBILIÈRE ABITIBI INC. POUR LES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LES TRAVAUX DE MAINTIEN D'INVENTAIRE RÉSIDENTIEL ET NON-RÉSIDENTIEL - 44 750 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 17-12-344, le conseil octroyait le contrat de services professionnels en évaluation municipale à la Société d'analyse immobilière D.M. inc. pour les années 2018 à 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, l'évaluateur doit assurer l'actualité et l'authenticité de l'inventaire des fiches de propriétés ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 22-06-150, la Ville a effectué le paiement de la facture partielle 18-236 pour les travaux de maintien d'inventaire résidentiel et non-résidentiel qui ont été complétés en 2022 plutôt qu'en 2021, tel que défini au contrat ;

CONSIDÉRANT la réception de la facture finale 18-326 des honoraires professionnels pour les travaux de maintien d'inventaire résidentiel et non-résidentiel pour la somme de 44 750 \$ avant taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 44 750 \$ avant taxes à la Société d'Analyse Immobilière Abitibi inc., filiale de la Société d'analyse immobilière D.M. inc. pour les honoraires professionnels pour les travaux de maintien d'inventaire résidentiel et non-résidentiel.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution

22-11-293

**AUTORISATION DE VERSER UN CRÉDIT DE TAXES DE
1 848,82 \$ À NORD SINISTRE 49^E INC. (PREMIER EXERCICE)**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 290, un crédit de taxes foncières est accordé à toute personne physique ou morale qui achète, bâtit ou rénove un commerce dans le secteur commercial et le secteur industriel léger de la Ville, et ce, pour trois (3) exercices financiers ;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments implantés sur le terrain situé au 1117, boulevard Industriel se qualifient au programme de crédit selon l'article 5.2 dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont réglé toutes les taxes foncières des années 2021-2022 couvrant ainsi le premier exercice se terminant le 31 octobre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER le trésorier à verser un crédit de taxes de 1 848,82 \$ à Nord Sinistre 49^e inc. correspondant à 100 % du montant de taxes foncières couvrant le premier exercice.

22-11-294

AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* et qu'il a été reconduit en 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

CONSIDÉRANT QUE pour 2023-2024, le Service sécurité incendie prévoit les formations suivantes pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire :

Nombre de candidats		
Pompier I	Opérateur d'autopompe	Officier non urbain
8	6	2

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire du Gouvernement régional Eeyou-Itschee Baie-James en conformité avec l'article 6 du programme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur du Service sécurité incendie à présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* au ministère de la Sécurité publique et à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution ;

DE TRANSMETTRE copie de ces documents au Gouvernement régional Eeyou-Itschee Baie-James.

22-11-295

AUTORISATION DE PAIEMENT À ÉCO-FORMA INC. POUR L'ACHAT DE LIQUIDE FUSION EN VRAC - 12 060 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT la résolution 22-10-266 autorisant l'achat de 6 000 litres de liquide Fusion (extrait de sucre de betterave) chez Éco-Forma inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Éco-Forma inc. nous a fait parvenir la facture 13744 pour cet achat ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 12 060 \$ avant taxes à Éco-Forma inc. pour l'achat de liquide Fusion en vrac.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution

22-11-296

**AUTORISATION DE PAIEMENT À SEL WARWICK INC. POUR
L'ACHAT DE SEL À DÉGLACER EN VRAC - 12 500,93 \$
AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon effectue elle-même le déneigement sur son territoire et qu'elle doit se munir d'abrasif ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 22-10-267, la Ville de Lebel-sur-Quévillon autorisait l'achat de ± 80 tonnes de sel à déglacer en vrac chez Sel Warwick inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Sel Warwick inc. nous a fait parvenir la facture 1-218167 pour l'achat de 73,97 tonnes de sel à déglacer en vrac ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 12 500,93 \$ avant taxes à Sel Warwick inc. pour l'achat de 73,97 tonnes de sel à déglacer en vrac.

22-11-297

**AUTORISATION DE PAIEMENT À IMAGO STRUCTURES
POUR L'ACHAT DE DEUX TENTES PRÊT-À-CAMPER
« GLAMP 12X14 » - 10 443,96 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT le financement reçu par Tourisme Baie-James pour l'achat de deux tentes prêt-à-camper dans le cadre du projet d'agrandissement du camping municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a autorisé l'achat de celles-ci par la résolution 22-07-187 et qu'un premier paiement a été versé suite à la résolution 22-09-244 ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Imago Structures nous a fait parvenir la facture finale 13113249, pour l'achat de deux tentes prêt-à-camper « Glamp 12X14 » ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 10 443,96 \$ avant taxes à Imago Structures pour l'achat de deux tentes prêt-à-camper « Glamp 12x14 » dans le cadre du projet d'agrandissement du camping municipal.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution
22-11-298

**AUTORISATION DE PAIEMENT À MATÉRIAUX DUBREUIL INC.
POUR L'ACHAT DE MURS PRÉFABRIQUÉS POUR LE PROJET
DE CONSTRUCTION D'UN PAVILLON COMMUNAUTAIRE -
13 995 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Matériaux Dubreuil inc. nous a fait parvenir la facture 84213, pour l'achat de murs préfabriqués pour le pavillon communautaire ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 13 995 \$ avant taxes à Matériaux Dubreuil inc. pour l'achat de murs préfabriqués pour le projet de construction d'un pavillon communautaire.

22-11-299

**AUTORISATION DE PAIEMENT À ALAIN ALARIE
ÉLECTRIQUE INC. POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION
DU FILAGE ÉLECTRIQUE POUR LE PROJET
D'AGRANDISSEMENT DU CAMPING MUNICIPAL – 34 903,55 \$
AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 22-05-132, la Ville octroyait à Alain Alarie Électrique inc. le contrat pour le remplacement de la distribution électrique dans le cadre du projet d'agrandissement du camping municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Alain Alarie Électrique inc. nous a fait parvenir la facture 03367 pour l'achat et l'installation du filage électrique pour ce projet ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 34 903,55 \$ avant taxes à Alain Alarie Électrique inc. pour l'achat et l'installation du filage électrique pour le projet d'agrandissement du camping.

22-11-300

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 322-1 INTITULÉ
« AMENDEMENT AUX RÈGLES DE REMBOURSEMENT DES
FRAIS DE DÉPLACEMENT ET D'HÉBERGEMENT »**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'amender le Règlement n° 322 afin de clarifier les tarifs applicables au remboursement des dépenses encourues lors de déplacement en automobile des membres du conseil municipal, des employés cadres et des salariés ;



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Label-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné par Mme la conseillère Linda Audet lors de la séance ordinaire du 12 octobre 2022 et que le projet de règlement y a été déposé à tous les membres du conseil et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'ADOPTER un règlement portant le n° 322-1 des règlements de cette Ville et ayant pour titre : « Amendement aux règles de remboursement des frais de déplacement et d'hébergement » ;

ET CE CONSEIL ORDONNE, DÉCRÈTE ET STATUE PAR LEDIT RÈGLEMENT CE QUI SUIT, À SAVOIR :

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le présent règlement modifie le tableau des tarifs octroyé selon le prix de l'essence lors de déplacement par automobile à l'article 5.A.5, soit :

« ARTICLE 5. TARIFS

Les tarifs applicables au remboursement des dépenses encourues conformément à l'article 3 du présent règlement sont les suivants:

A. MOYEN DE TRANSPORT

[...]

5) Automobile : Remboursement établi selon le tableau ci-dessous; les frais encourus sont remboursables sur présentation d'une pièce justificative (reçu, facture) et basé sur le prix de l'essence en vigueur et le nombre de kilomètres parcourus lors du déplacement.

Prix de l'essence	Tarif octroyé (asphalte)	Tarif octroyé (gravier)
1,74 \$/litre et moins	0,61 \$/km	0,76 \$/km
Entre 1,75 \$/litre et 1,99 \$/litre	0,63 \$/km	0,78 \$/km
Entre 2,00 \$/litre et 2,24 \$/litre	0,65 \$/km	0,80 \$/km
Entre 2,25 \$/litre et 2,49 \$/litre	0,68 \$/km	0,83 \$/km
Entre 2,50 \$/litre et 2,74 \$/litre	0,72 \$/km	0,87 \$/km
Entre 2,75 \$/litre et 2,99 \$/litre	0,75 \$/km	0,90 \$/km
Entre 3,00 \$/litre et 3,24 \$/litre	0,78 \$/km	0,93 \$/km

[...] »

ARTICLE 2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi, le jour de sa publication, soit le 10 novembre 2022.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution
22-11-301

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
N° 324 INTITULÉ « IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES ET
DE SERVICES ET TARIFICATION DES BIENS, DES SERVICES
ET DES ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2023 »**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, M. le conseiller Denis Lemoine donne avis de motion et dépose aux fins d'adoption lors d'une prochaine séance, le projet de règlement n° 324 intitulé « Imposition des taxes foncières et de services et tarification des biens, des services et des activités pour l'année 2023 » ayant pour objet l'imposition de la taxe foncière sur les immeubles résiduels, les immeubles de six logements ou plus, les immeubles non résidentiels, les immeubles industriels, sur les terrains vagues desservis, les taxes foncières spéciales à taux variés, les taxes des services de l'eau, d'enlèvement des ordures et d'égout ainsi que la tarification des biens, des services et des activités pour l'année 2023.

22-11-302

**OCTROI DU CONTRAT DE L'APPEL D'OFFRES LSQ-2022-02 -
FOURNITURE ET LIVRAISON DE MAZOUT 2023-2024-2025**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres LSQ-2022-02 pour la fourniture et la livraison de mazout n° 2 pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025 inclusivement publié le 14 octobre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions le 3 novembre 2022 à 14 h 5, quatre (4) soumissionnaires ont répondu à notre demande, soit 2 par voie électronique et 2 sur support papier, à savoir :

Harnois Énergies inc. Prix au litre (option A)	2,0735 \$
Les Huiles HLH ltée Prix au litre (option A)	2,1121 \$
Groupe Filgo-Sonic Prix au litre (option A)	2,058 \$
Distribution Signal inc. Prix au litre (option A)	2,0017 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat de l'appel d'offres LSQ-2022-02 pour la fourniture et la livraison de mazout n°2 pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025 inclusivement au soumissionnaire le plus bas conforme, soit Distribution Signal inc., et ce, selon les conditions spécifiées à l'appel d'offres.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution
22-11-303

**ANNULLATION DE L'APPEL D'OFFRES LSQ-2022-03 -
ENTRETIEN MÉNAGER 2023-2024-2025 DES BUREAUX
ADMINISTRATIFS**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public LSQ-2022-03 pour l'entretien ménager des bureaux administratifs 2023-2024-2025 publié le 14 octobre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions le 3 novembre 2022 à 15 h 5, aucun soumissionnaire n'a répondu à notre demande de soumission ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'ANNULER l'appel d'offres LSQ-2022-03 pour l'entretien ménager des bureaux administratifs pour les années 2023-2024-2025.

22-11-304

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE AU FONDS EASTMAIN ENCADRANT L'OCTROI À LA VILLE DE LABEL-SUR-QUÉVILLON D'UNE PART DES SOMMES VERSÉES PAR HYDRO-QUÉBEC À L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES (ARBJ) POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QUE, le 28 janvier 2005, la Municipalité de la Baie-James et Hydro-Québec ont signé l'Entente Eastmain 1A-Rupert (ci-après appelée « Fonds Eastmain ») concernant les projets EM1A-Rupert avec la Sarcelle ;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds Eastmain est réparti sur 50 ans et au total 298 608 172 \$ est prévu pour l'ARBJ à la suite de la réalisation du projet ;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds Eastmain prévoit la création d'un Fonds de développement local et régional afin de favoriser la réalisation de projets à caractères culturel, social, environnemental, récréotouristique ou économique au bénéfice de la population qui réside sur le territoire des villes de Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon, Matagami et pour les personnes, autres que les Cris, qui résident sur le territoire du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon reçoit une part des sommes ainsi versées par Hydro-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE l'ARBJ et la Ville s'engagent à ne pas divulguer les termes de la présente entente et que celle-ci demeure confidentielle ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Fonds Eastmain, l'ARBJ doit produire un rapport d'utilisation de ces sommes versées annuellement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

D'AUTORISER Mme Anik Racicot, directrice générale, ou en cas d'incapacité d'agir M. Michel Simard, directeur général adjoint, à signer pour et au nom de la Ville l'Entente relative au Fonds Eastmain encadrant l'octroi à la Ville de Lebel-sur-Quévillon d'une part des sommes versées par Hydro-Québec à l'ARBJ pour l'année 2022.

22-11-305

AUTORISATION DE VERSER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ AU CLUB DE TISSAGE LA TRAME POUR L'ACHAT DE PIÈCES ET D'ACCESSOIRES DE TISSAGE

CONSIDÉRANT QUE Club de Tissage la Trame a fait parvenir à la Ville de Lebel-sur-Quévillon une demande d'aide financière pour l'achat de pièces et d'accessoires pour leurs différents équipements de tissage ce qui leur permettra de poursuivre leurs activités et de faire la promotion du développement artisanal de notre région ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été analysée par le conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'ACCORDER au Club de Tissage la Trame une somme de 500 \$ pour l'achat de pièces et d'accessoires pour leurs différents équipements de tissage afin de poursuivre leurs activités et de faire la promotion du développement artisanal de notre région.

22-11-306

APPUI À LA DEMANDE DU BUREAU DE SERVICES QUÉBEC DE LABEL-SUR-QUÉVILLON AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ) D'AUGMENTER L'OFFRE DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE le Bureau de Services Québec (BSQ) de Lebel-sur-Quévillon offre les services d'immatriculation et de permis de conduire sur place, mais que certains services complémentaires, tels l'obtention de permis de conduire et de passation d'examen de conduite, n'y sont pas offerts ;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de Lebel-sur-Quévillon et de Waswanipi doivent présentement se déplacer en Abitibi pour passer leurs examens théorique et pratique de la SAAQ, ce qui représente plusieurs déplacements pour lesquels ceux-ci doivent prendre congé, soit pour passer leurs examens ou y accompagner leurs enfants ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs plaintes de citoyens ont été émises face à cette situation ;

CONSIDÉRANT QUE le BSQ possède les installations et l'espace afin d'offrir aux citoyens la possibilité de passer leurs examens théoriques à Lebel-sur-Quévillon ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QU'un mandataire de la SAAQ pourrait faire passer les examens pratiques à Lebel-sur-Quévillon, ce qui éviterait aux citoyens de se déplacer en Abitibi ;

CONSIDÉRANT QUE le BSQ a déjà un mandataire présent dans la municipalité qui peut offrir ces services complémentaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'APPUYER le Bureau de Services Québec de Lebel-sur-Quévillon afin de demander à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) une augmentation des services offerts aux citoyens de Lebel-sur-Quévillon et de Waswanipi.

22-11-307

APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DES CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL 6003 AUPRÈS DU MINISTÈRE EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA (EDSC) DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES ÂÎNÉS (PNHA)

CONSIDÉRANT QUE les Chevaliers de Colomb, Conseil 6003 est un organisme de bienfaisance à but non lucratif visant le soutien aux personnes malades, handicapées ou à faible revenu dans notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE leur bâtiment sis au 142, rue Principale Nord dans lequel se tient leurs activités nécessite des travaux de rénovation pour les portes et sorties extérieures afin de favoriser l'accessibilité des personnes en perte d'autonomie ;

CONSIDÉRANT QUE les Chevaliers de Colomb, Conseil 6003 désire déposer une demande de subvention auprès du EDSC dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'APPUYER la demande d'aide financière des Chevaliers de Colomb, Conseil 6003 auprès du ministère Emploi et Développement social Canada (EDSC) dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA), et ce, afin de continuer à tenir leurs activités et à maintenir la qualité des services offerts aux personnes vulnérables de notre municipalité.

**INSCRIPTION
DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance du mois d'octobre 2022.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

INSCRIPTION
DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE
GÉNÉRALE

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport mensuel de la directrice générale pour les activités et rencontres tenues au cours du mois d'octobre 2022.

INSCRIPTION
RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL

Le maire, M. Guy Lafrenière, invite les membres du conseil à présenter un résumé de leurs activités du mois d'octobre 2022.

INSCRIPTION
PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions. 3 citoyens présents dans la salle et les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- Comité 5000
- Dépôt du rôle d'évaluation

Le maire, les conseillers et les officiers municipaux répondent aux questions soumises par le public de vive voix.

22-11-308

RÉSOLUTION
LEVÉE DE LA SÉANCE

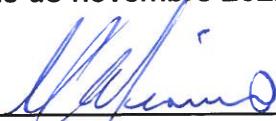
CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 42.

Je soussigné, Guy Lafrenière, maire donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 22-11-283 à 22-11-308 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 10^e jour du mois de novembre 2022.



Guy Lafrenière, maire



Anne Audet, greffière